



# Protection du maïs contre les ravageurs

**ARVALIS**  
Institut du végétal



# Protection du maïs contre les ravageurs

- ✓ Protection au semis
  - Ravageurs du sol
    - *Marché, actualités réglementaires*
    - *Efficacités taupins*
- ✓ Point chrysomèle
  - *Rappel des recommandations*

# Protection au semis

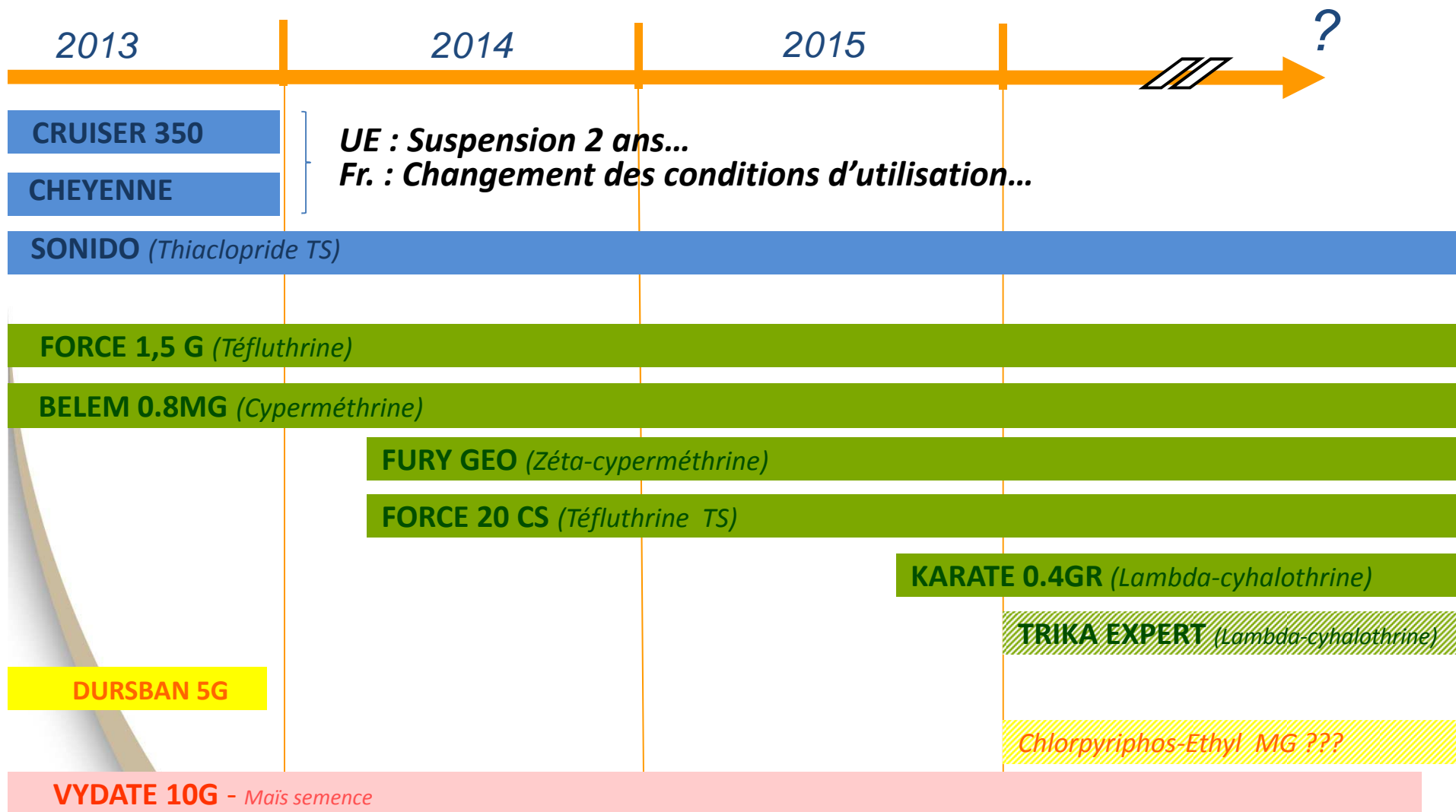
- Ravageurs du sol
  - *Marché, actualités phytosanitaires*
  - *Efficacités taupins*
  - *Efficacités scutigérelles*
- Lutte contre les oiseaux:
  - *Résultats d'essais répulsifs*



# Situation réglementaire

## Protection du maïs contre les ravageurs du sol

- 19 novembre 2015 -



Code couleur des familles de substances actives

Néonicotinoïdes

Pyréthri-noïdes

Organo-Phosphoré

Carbamates



# KARATE 0.4 GR

*Lambda-Cyhalothrine - microgranulés 0.4% support neutre*

*Distribution : Syngenta*

*(Titulaire : Oxon Italia SpA – Homolo.: Sipcam Iberia)*

- ▶ **Demandes d'homologation**  
selon une procédure de reconnaissance mutuelle



- ▶ Consultation publique en juillet 2015

- ▶ AMM n° 2150483

**Dose de 15 kg/ha**

Mais, maïs doux, sorgho, pomme de terre, tabac, tournesol, soja et diverses cultures légumières

Principales contraintes d'utilisation pour les usages maïs et maïs doux :

ZNT : 20 m

**Pour protéger les organismes aquatiques, implanter un dispositif végétalisé permanent de 20 mètres par rapport aux points d'eau**

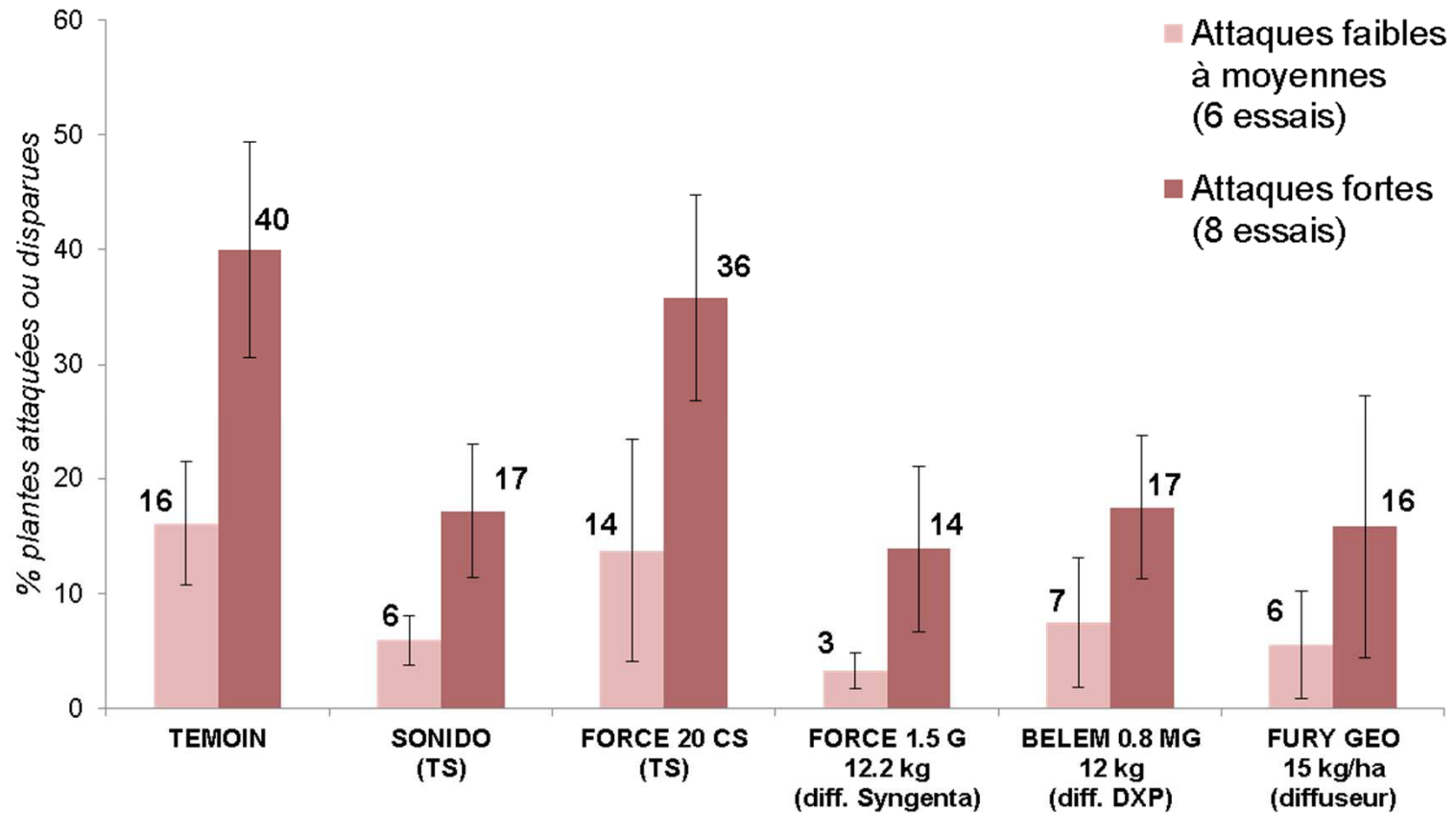
L'usage du diffuseur Syngenta est recommandé au moment de l'application



# Protection du maïs contre les attaques de taupins

## Produits autorisés en 2015: TS et microgranulés

Synthèse de 14 essais - maïs grain, maïs fourrage 2011-2015



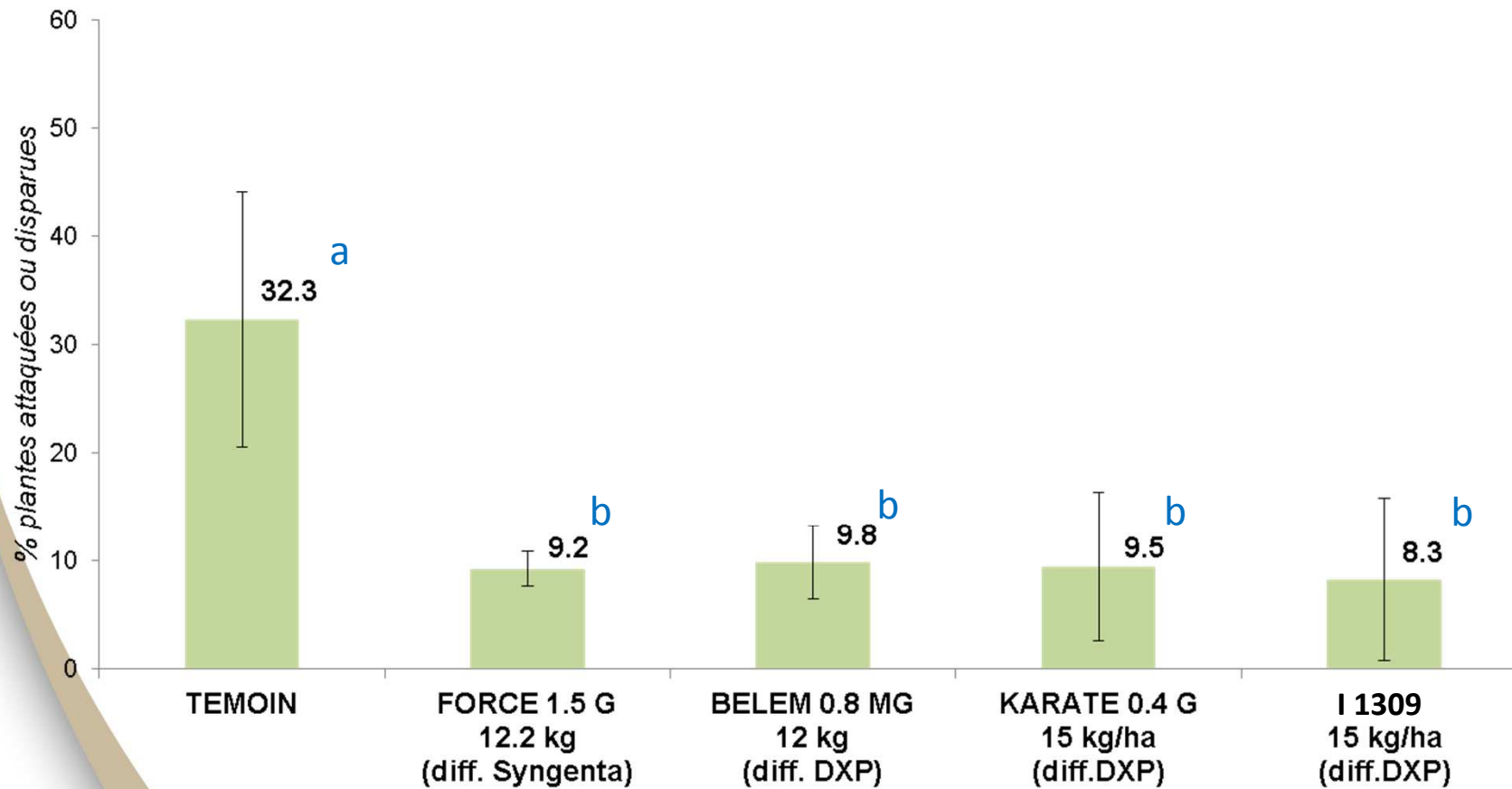
Att. faibles	A	B	A	B	B	B
Att. fortes	A	B	A	B	B	B



# Protection du maïs contre les attaques de taupins

Produits microgranulés à base de **lambda-cyhalothrine**

*3 essais Sud Aquitaine - maïs grain 2013-2015*



Spécialités commerciales (produit de référence) Dose maximum / hectare		SONIDO	FORCE 20CS	FORCE 1,5G 12.2 kg	BELEM 0.8MG 12 kg	FURY GEO 15 kg	KARATE 0.4GR 15 kg
Type de produit		Traitement de semences		Microgranulés appliqués avec un diffuseur			
Diffuseur recommandé		Non concerné		Diffuseur Syngenta	Diffuseur DXP	Tous diffuseurs	Diffuseur Syngenta
Conditions d'application optimales		Pour un positionnement optimal des microgranulés, éviter les préparations grossières (avec mottes, cailloux, résidus, lit de semence soufflé, sol trop sec...)					
Homologués pour les usages :		Ravageurs du sol, mouches	Ravageurs du sol				
Intérêts techniques pour la protection contre :	Taupins						
	Scutigerele						
	Vers gris						
	Mouche des semis						
	Oscinie Géomyze						
	Pucerons, cicadelles au stade jeune						
Principales contraintes réglementaires		Densité maxi. de semis : 110 000 gr./ha		Autorisé une année sur trois		ZNT 20 m Dispositif végétalisé permanent de 20 m	ZNT 20 m Dispositif végétalisé permanent de 20 m
Prix indicatif / Ha (dose homologuée)		50 à 70 € selon densité de semis	~30 à 46 € selon densité de semis	~68-70 €	~44-46 €	~58-60 €	~63-65 €

## Légendes :

	Usage homologué
	Usage non homologué pour lutter contre la cible
	++
	+
	+/-
	+/-
	-
	?

### Efficacité :

++	Bonne
+	Moyenne
+/-	Irrégulière
+/-	
-	Insuffisante
?	Manque d'information

① Efficacité plus limitée en cas d'attaques tardives.  
Meilleure efficacité lors d'attaques précoces

② Protection insecticide à accompagner de mesures agronomiques adaptées

\* à confirmer

▲ La firme phytopharmaceutique ne conseille pas l'utilisation du produit pour protéger la culture contre la cible. Le produit peut être appliqué sous la responsabilité de l'agriculteur.

Les appréciations concernant les efficacités sont renseignées à titre indicatif.